



LA PERSEVERANTE

Société Gymnique

18 rue St Pavin des Champs 72000-LE MANS

Tél : 02.43.23.27.25





mail : contact@laperseverante.fr

site : www.laperseverante.fr

RENTREE GYMNIQUE - SAISON 2019-2020

ADHESION

se munir des documents suivants :

-  Un certificat médical de moins de 3 mois à la date d'inscription **pour les nouveaux inscrits**, autorisant la pratique gymnique, à remettre **impérativement avant la reprise de l'entraînement**.
- **L'attestation de santé remplie pour une licence renouvelée, le certificat médical initial étant valable 3 ans.**
-  1 photo d'identité (format 3,5 x 4,5), à coller sur le Bulletin d'Adhésion.
-  1 enveloppe timbrée et libellée à l'adresse des parents (une par famille, si plusieurs adhérents), format 11 x 22 cm.
- Le bulletin d'adhésion signé et  le règlement de la cotisation pour la saison. Le bulletin est disponible à l'accueil ou sur notre site internet.
(Merci d'indiquer le nom du gymnaste au dos de votre règlement)

Le dossier complet peut être déposé directement au bureau de la Persévérante.

PAS DE REPRISE D'ENTRAINEMENT SI LE DOSSIER EST INCOMPLET

Tarif des Cotisations pour la saison 2019-2020

Ces tarifs comprennent l'adhésion 50€ (qui inclut le coût de la licence FFG et l'assurance), et le forfait d'activité

Gymnastique aux agrès	Fitness	BABY – GYM 2014 et après
Compétitive : 295€ Loisirs : 270€	Un cours / sem. : 195€ Deux cours : 270€	

50€ Adhérent sans prestation.

10.00€ de remise pour une deuxième adhésion (même Famille, même Adresse), étudiant (carte), demandeur d'emploi.

50.00€ de remise pour une 3^{ème} adhésion (même Famille, même Adresse).

4^{ème} adhésion (même Famille, même Adresse) seule la cotisation est due (50€).

*Possibilité de paiement en 3 fois sans frais (le dernier versement devant intervenir, au plus tard, en Décembre)
La Persévérante accepte les bons CAF et CE, les tickets sports et Chèques Vacances de l'ANCV,
le Pass'Sport de la région Pays de Loire.*